

L'ACTUALITE EN FLASH

AVRE LUCE NOYE

**Un soutien aux activités économiques à relocaliser**

Une précision a été apportée lundi soir, 29 avril, dans la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique. Elle prévoit désormais que les aides directes à la création, au maintien, à la reprise et au développement des commerces et activités commerciales du territoire intercommunal se fassent « *selon un cadre précis d'intervention voté par la CCALN* » et qu'il soit « *conforme aux conventions de partenariat avec la région Hauts-de-France* ».

En marge de ce vote, le maire d'Ailly-sur-Noye, Pierre Durand regrette le manque de latitude des communes pour intervenir directement quand il s'agit de sauver ou de participer à la reprise d'un commerce. « *En juillet, Ailly a vu sa dernière boucherie fermer, et depuis c'est une catastrophe. Il y a lieu de réfléchir à la manière dont les communes peuvent intervenir économiquement sur la reprise d'un commerce.* »